



Accueil des LAS1 PCSI et SVSE 2025-2026

Bienvenue à la Faculté des Sciences

Rappel sur les licences avec accès santé

Les LAS sont, à côté du PASS, les autres voies d'accès aux **études de santé** :

Médecine

Maïeutique

Odonotologie

Pharmacie

(Kinésithérapie)

500 étudiants de LAS
1800 étudiant.e.s de PASS

co-organisées par les **Facultés de santé** (Médecine, Pharmacie...) et **une autre Faculté**.

Filières LAS en lien avec les Facultés de santé de Montpellier :

- PCSI, SVSE à la Faculté des sciences de Montpellier
- Droit, Economie, STAPS... dans d'autres Facultés de l'UM
- Psycho et MASHS à l'Université Paul Valéry
- Droit, Economie, Maths, PC, SVT à l'Université de Perpignan
- ~~Droit, Psychologie, SV~~ à l'Université de Nîmes

La Faculté des Sciences (FdS), la Faculté de Médecine, de Pharmacie...
sont des **composantes** de l'**Université de Montpellier**.

L'Université de Montpellier :

16 composantes de formation, 50 000 étudiants

75 laboratoires et structures de recherche

4500 enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, personnels tech. et administratifs

500 millions € de budget annuel



La Faculté des Sciences (FdS) :

- 8 500 étudiants
- 10 départements (biologie-écologie, biologie-mécanismes du vivant, terre-eau-environnement, chimie, physique, mécanique, électronique-électrotechnique-automatique, informatique, mathématiques, langues)

Votre inscription et l'organisation de votre première année



Votre inscription à l'université :

1. Le portail que vous avez choisi sur Parcoursup (LAS1 PCSI ou LAS1 SVSE) a déterminé votre **inscription administrative (IA)** (possible jusqu'au **30 septembre**)
2. Le choix du contenu précis de chaque semestre et constitue votre **inscription pédagogique (IP)**

L'inscription pédagogique se fait à chaque semestre : elle est **obligatoire** et **définitive** (pas de changement *a posteriori*).

A l'issue de son IP, chaque étudiant est affecté dans un groupe. Il n'est **pas autorisé de changer de groupe ni de suivre les cours d'un autre groupe**



Annulation d'IA

L'annulation de l'IA dit se faire obligatoirement avant le 30 septembre 2025. Sinon, vous serez considéré-e comme LAS1 en 25-26 et vous ne pourrez vous inscrire qu'en L1 en 26-27 si nécessaire.

Réorientation

Attention, la réorientation en cours de première année n'est pas possible (Article 21 du règlement UM).

Vous ne pouvez donc pas demander à basculer de LAS1 vers une L1 standard.

Article 21 : Réorientation

La réorientation se définit comme une demande d'inscription dans la même université et dans un même cycle en vue d'un changement de mention ou de parcours avant le début de l'année universitaire ou en cours d'année. Une réorientation en cours d'année ne peut s'effectuer ni en 1ère année de 1er cycle, ni en 1ère année de 2ème cycle.



Tous les étudiants ayant une Inscription Administrative (IA) à l'Université de Montpellier ont un **compte informatique** et une adresse e-mail institutionnelle de la forme :

prenom.nom@etu.umontpellier.fr

à utiliser **impérativement** pour les contacts avec les enseignants, les services de scolarité, etc.

Accès à l'Espace Numérique de Travail (ENT) étudiant :

- inscription pédagogique (application IPWeb),
- ressources pédagogiques (Moodle, services en ligne...),
- convocations examens et notes, etc.

Accès aux ordinateurs des salles informatisées de la FDS

- pour les cours et libre service
- même identifiant et mot de passe que pour l'ENT.



Les années universitaires sont découpées en semestres :

$L1 = S1 + S2$; $L2 = S3 + S4$, etc.

- semestres « impairs » : 1 septembre – 19 décembre 2025 avec une semaine de congés du 27 au 31 octobre 2025.
- semestres « pairs » : 19 janvier – 24 avril 2026
- périodes d'examens (contrôles terminaux) : 5 – 16 janvier 2026 (session 1 des semestres impairs), 4 – 22 mai 2026 (session 1 des semestres pairs), 9 – 26 juin 2026 (session 2).

Les 3 épreuves de l'UE de Santé Commune se dérouleront le **7 janvier 2026**.

Les enseignements commenceront :

- Pour la **majeure** : **8 septembre 2025**
- Pour la **mineure (santé)**, début des enseignements : **2 septembre 2025**



Une LAS1 est une L1 d'une licence "classique" (PCSI ou SVSE), **aménagée** pour y inclure la **mineure santé**.

Une LAS1 permet donc à la fois de présenter sa candidature en **MMOP** (et éventuellement **K**) mais aussi de progresser dans une Licence en sciences.

À partir de la LAS2, il n'y a plus d'enseignements spécifiques de santé : vous suivez les mêmes enseignements que les autres étudiants*

** sauf si vous devez repasser les épreuves de tout ou partie de la mineure santé*



Chaque UE permet d'acquérir un certain nombre de **crédits ECTS**
(ECTS = European Credit Transfert System)

Valider une année universitaire nécessite d'obtenir **60 ECTS**.

Attention ! En LAS1 PCSI et SVSE, il y a plus d'ECTS au semestre 1 qu'au semestre 2

En LAS1, **48** ECTS correspondent à la majeure (PCSI, SVSE) et **12** ECTS à la mineure santé

- Les **UE de la majeure** sont enseignées **en présentiel** par les enseignants-chercheurs de la FdS
- L'**UE de la mineure**, commune à tous les LAS, est enseignée **en distanciel** au **semestre 1** par les enseignants des facultés de santé. Les documents sont accessibles via l'ENT si vous êtes inscrit·e·s (IA + IP). Un tutorat est assuré par des étudiants de l'ATSM.



Les cours de l'UE de santé commune (UESC) sont enseignés par des professeurs des facultés de médecine et de pharmacie.

Elles sont organisées par ces facultés. Vous pouvez trouver l'emploi du temps et le programme sur le site de la Faculté de médecine :



Chaque UE peut être évaluée par :

- un contrôle terminal (CT), avec 2 sessions (en cas d'échec) avec ou non du contrôle continu (CC)
- du contrôle continu intégral (CCI), constitué de plusieurs évaluations qui peuvent être de natures différentes.

Les « **modalités de contrôle des connaissances** » (MCC) précisent coefficients et mode de calcul. Les MCC sont votées avant fin septembre et accessibles depuis le site de la FdS.

- Réussite à une UE (note $\geq 10/20$) = **acquisition des ECTS**
- Toute UE acquise l'est **définitivement**, y compris sa **note**
- Selon les portails, il y a des mécanismes de compensation (semestrielle et/ou annuelle)
- 60 ECTS acquis = passage en année supérieure... sinon : redoublement

L'accès à MMOP (et K)



La candidature en MMOP pour les LAS1

Tous les LAS ont le droit à **deux candidatures** en MMOP, qui peuvent être déposées à partir de la L1, jusqu'à la L3.

Les places disponibles dans les 4 filières **MMOP** à la rentrée 2026-2027 sont réparties entre 3 **groupes de parcours** :

- PASS (sites de Montpellier & Nîmes)
- Tous LAS1 Nîmes - Montpellier - Perpignan
- Tous LAS2 & LAS3 Nîmes - Montpellier - Perpignan

La répartition de l'année est arrêtée avant la fin du mois de septembre.

Il n'y a donc **pas de places attribuées spécifiquement** à la LAS1 PCSI, à la LAS1 SVSE, etc.

LAS1 24-25	Médecine	44	87 places 514 IA
	Maïeutique	7	
	Odontologie	6	
	Pharmacie	30	

Quelques places sont ouvertes pour les LAS1 à l'IFMK (Institut de Formation en Masso Kinésithérapie) de Montpellier.

Les modalités de candidature sont les mêmes que pour les 4 filières de santé.

Vous n'avez droit à une seconde candidature en Kiné que si vous avez postulé en Kiné **dès la LAS1.**

*Attention ! D'autres étudiants en L1 PCSI ou SVSE préparent **spécifiquement** l'accès à Kiné. Ces étudiants sont dans une filière spécifique Kiné, et les règles qui s'appliquent à eux ne sont pas les mêmes que les vôtres*

La candidature passe par trois grandes phases :

1. Pour pouvoir être déposée, votre candidature doit d'abord être **recevable**,
2. Les candidatures recevables sont ensuite **interclassées** sur la base des résultats du premier semestre.
3. Les candidat·e·s ayant une note d'interclassement supérieure à une **note seuil** seront convoqué·e·s à deux **oraux**.

La note finale est la somme pondérée* de la note d'interclassement avant les oraux et de la note des deux oraux. Les candidats sont classés en fonction de cette note finale (de la meilleure à la moins bonne).

** Les oraux comptent pour 25% de la note finale pour suivre les recommandations du ministère (décret du 5 juillet 2024).*

Recevabilité, interclassement, note seuil : qu'est-ce que c'est ?

Recevabilité :

Pour que votre candidature en MMOP soit **recevable**, il faut remplir deux conditions :

1. Avoir validé **avant la candidature** **chacune** des 3 parties (note $\geq 10/20$ à chacune) de l'UE de santé commune
2. Valider **l'année de la candidature (60 ECTS) en première session** (éventuellement par compensation)



En 2024-2025, sur 514 LAS1, 131 étudiant.e.s ont validé l'UE de santé commune en session 1 (dont 10 PCSI et 42 SVSE). Parmi ces 131 LAS1, 12 n'ont pas validé l'année en session 1 et n'ont donc pas pu présenter leur candidature.



Elle est évaluée par 3 QCM de 1 heure, un pour chaque partie de l'UE (épreuves pendant la session d'examen de janvier 2025)

Pour avoir le droit de déposer une candidature en **MMOP**, il faut avoir validé **chacune** des 3 parties de l'UE (note $\geq 10/20$).

Mais...

... si vous validez votre année par compensation *et si une ou plusieurs parties de l'UE de santé ne sont pas validées*, vous pourrez passer en LAS2. Il faudra toutefois valider les parties de l'UE de santé commune non acquises l'année suivante pour se présenter en MMOP

Il est fortement conseillé de valider la totalité de l'UE de santé en LAS1, même en session 2, pour ne pas avoir à la repasser en LAS2/3



Recevabilité, interclassement, note seuil : qu'est-ce que c'est ?

Interclassement :

Il y a environ 500 étudiant·e·s de LAS1 dans un grand nombre de Licences (PCSI, SVSE, STAPS, Psycho, Droit, Maths, SVT, etc.).

Ces enseignements sont très différents, hors UE de santé commune : il n'est donc pas possible de comparer simplement leurs moyennes.

Une **note d'interclassement** est donc calculée pour comparer les performances des étudiant·e·s indépendamment de leur LAS1.

Principe de base : un·e étudiant·e est d'autant plus performant·e dans sa LAS1 que sa moyenne est supérieure à la moyenne de l'ensemble des étudiants de sa Licence d'adossement.



Le calcul de la note d'interclassement

La note d'interclassement est la moyenne pondérée de la note de la mineure santé (**12 ECTS**) et d'une note calculée sur des UE de la majeure comptant pour **18 ECTS** du **Semestre 1**

HAC101C	Chimie générale 1	4
HAP101P	Physique Générale	6
HAC102C	Chimie générale 2 - Partie 1	2
HAC104C	Chimie générale 2 - Partie 2	2
HAV101V	De la molécule aux cellules	4

PCSI
profil Chimie

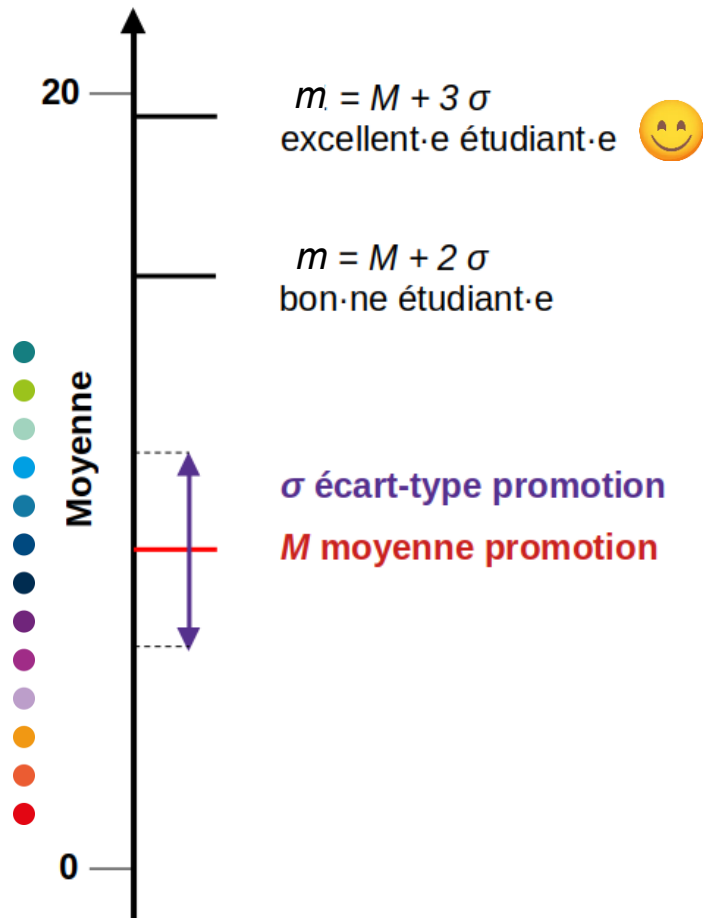
PCSI
profil Physique
- Méca - EEA

HAC101C	Chimie générale 1	4
HAP101P	Physique Générale	6
HAS103H	Calculus pour PCSI	4
HAE101E	Electronique 1	4

HAV101V	De la molécule aux cellules	4
HAV105C	Chimie générale 1	6
HAV107B	Des cellules aux organismes	4
HAV109X	Méthodes calculatoires	4

SVSE

Le calcul de la note d'interclassement



La partie de la note calculée sur 18 ECTS de la majeure dépend de votre moyenne m , mais aussi de la moyenne M et de l'écart-type σ des notes de toute votre promotion en L1.



Le calcul de la note d'interclassement

Pour assurer l'équité entre les étudiant.e.s, la note portant sur les 18 ECTS de la majeure est *normalisée* pour pouvoir être comparée à celles des **autres LAS1**. La note normalisée **N** est calculée comme suit :

$$N = 10 + (m - M) / (\sigma \times \text{coefficient})$$

- **M**, **σ** et **m** sont respectivement la moyenne et l'écart-type de votre promotion de L1 (LAS1 et non LAS1 mélangés) et votre moyenne.
- Le **coefficient** sert à garantir que la note **N** est entre 0 et 20.

Ces calculs sont faits par des statisticiens de la Faculté de Pharmacie (les autres Facultés ne font que transmettre les résultats des étudiants).

Il n'est pas possible de connaître le coefficient avant que toutes les notes de tous les LAS1 soient disponibles. Vous ne pouvez pas donc pas calculer votre note d'interclassement.

Explication détaillée :
(page web de la Faculté de
Médecine dédiée aux LAS)





Les UE qui ne font pas partie de l'interclassement ne doivent pas être négligées car elles entrent dans le calcul des moyennes semestrielle et annuelle.



Recevabilité, interclassement, note seuil : qu'est-ce que c'est ?

Des épreuves de substitution (rattrapage) peuvent être proposées par les enseignants :

- en cas d'absence justifiée à un contrôle continu,
- ou en cas d'aménagement d'études (étudiant.e.s salarié.e.s, raisons de santé, sportif.ve.s de haut niveau, etc)

mais pas pour les LAS...



Bénéficier d'une épreuve de substitution dans une UE entrant dans le calcul de la note d'interclassement entraîne l'irrecevabilité de la candidature à MMOPK.

En cas d'aménagement particulier d'études (Sportif.ve.s de haut niveau par ex.), *il faut impérativement demander à être évalué.e en contrôle terminal* (seule possibilité pour pouvoir déposer une candidature recevable à MMOP)

Recevabilité, interclassement, note seuil : qu'est-ce que c'est ?

Note seuil :

Le jury MMOP **peut** décider d'une **note seuil** : si la note d'interclassement avant les oraux est inférieure à cette note seuil, votre candidature, même recevable, peut être refusée et vous n'êtes pas convoqué·e aux oraux.

La décision du jury MMOP concernant la note seuil intervient en **juin**.



**Le jury MMOP est souverain.
La décision d'imposer ou non
une note-seuil ne dépend que
de lui**

Suis-je obligé·e de déposer ma candidature cette année ?

Contrairement au PASS, l'inscription en LAS ne vaut pas candidature.

Vous choisirez au **mois de mars** de déposer ou non votre candidature en MMOPK : vous connaîtrez alors déjà vos résultats du semestre 1, y compris à l'UE de santé commune et pourrez donc, si vous le souhaitez, essayer de jauger de vos chances de succès cette année.

Attention (rappel) : vous n'aurez pas connaissance de votre note d'interclassement avant les oraux.

Les années passées, le nombre de candidatures recevables en LAS1 était supérieur *de très peu* au nombre de places offertes en MMOP (2024-25 : 120 recevables pour 96 places). Pour les **candidatures recevables**, les chances d'accéder à MMOP étaient donc élevées (~80% en 2024-2025).

Votre candidature n'est pas décomptée si...

- votre candidature n'est pas recevable (UE de santé pas totalement validée ou année pas validée en session 1)
- **ou** si vous ne déposez pas votre candidature

Votre candidature est décomptée si...

- votre candidature est recevable mais votre note d'interclassement avant les oraux est inférieure à la note seuil
- **ou** si vous êtes convoqué·e aux oraux mais n'obtenez pas de place en MMOPK

Si vous n'accédez pas à une filière de santé à l'issu de la LAS1...

- ... **parce que vous n'avez pas validé la LAS1** : vous devrez redoubler en **L1** (vous n'êtes alors plus considéré comme étudiant.e de LAS cette année-là). Il ne vous sera possible de présenter votre candidature en MMOP qu'à partir de la LAS2 (vous "redevenez" étudiant de LAS lors de votre passage en 2e année). Vous ne pourrez pas non plus valider les parties de l'UE de santé qui vous manquent avant d'être en LAS2.
- ... **parce que votre candidature n'était pas recevable, que vous n'avez pas déposé votre candidature ou que votre classement était insuffisant *mais que votre LAS1 est validée*** : vous avez accès à la LAS2 et le droit de présenter à nouveau votre candidature dès l'année suivante.



Quelle stratégie adopter pour réussir ?

- La note d'interclassement est calculée à partir des notes du **premier semestre** : il faut être performant **tout de suite** et donc se mettre au travail **immédiatement** !
- La validation de l'UE de santé commune est un **gros obstacle** : ne prenez pas de retard dans les apprentissages à distance et utilisez au maximum le tutorat en santé proposé par l'ATSM.
- Même si le classement est individuel, travailler en groupe est un bon moyen de réussir.
- La charge de travail est **très importante** : il est essentiel d'organiser soigneusement son travail dans la semaine, dans le semestre et dans l'année.
- Ne vous épuisez pas : préservez des moments de détente pour tenir le rythme de travail durant l'année.



Les résultats des LAS1 2024-25

Filière LAS	Inscrits	Mineure validée	Admis
PCSI	70	10 (14%)	8 (11%)
SVSE	82	42 (51%)	30 (36%)
<i>Toutes LAS1 (Mtp-Nîmes-Perpi)</i>	<i>514</i>	<i>131 (26%)</i>	<i>91 (18%)</i>

Répartition des admis FDS

Médecine	Maïeutique	Odonto.	Pharma.	Kiné
14	2	1	17	4

Rang du dernier admis

Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie	Kinésithérapie
59	97	44	110	114



Les LAS1 dépendent à la fois de la FDS pour la majeure et des facultés de santé pour tout ce qui relève de l'accès en MMOP (jury, classement...)

Pour des questions, il faut contacter...

- les enseignants, pour les UE de la majeure (contenu, déroulement...) : prenom.nom@umontpellier.fr ou en fin de cours
- les responsables des L1, pour les MCC, la compensation, l'organisation : fds.dir-etudesL1.PCSI@umontpellier.fr / fds.dir-etudesL1.SVSE@umontpellier.fr
- la scolarité L1 pour les problèmes administratifs : fds.L1@umontpellier.fr
- le bureau du PASS pour la sélection MMOP, l'UE de la mineure santé : pass-bureau@umontpellier.fr

Enseignant coordinateur des LAS pour la FDS :

Frédéric LEMOIGNO

fds-LAS.resp-etudes@umontpellier.fr



Les différentes sources d'information

Le **site de la Faculté des sciences** contient de nombreuses informations pour tou•te•s les étudiant•e•s de la FdS : calendrier universitaire, périodes d'examen et de vacances, accès aux formulaires administratifs (statut de sportif de haut-niveau, étudiant salarié, etc).



The screenshot shows the website of the Faculty of Sciences at the University of Montpellier. The browser address bar displays 'sciences.edu.umontpellier.fr'. The website header includes the University of Montpellier logo, the Faculty of Sciences logo, and a navigation menu with links: 'Qui sommes-nous?', 'Offre de formation', 'Inscriptions Candidatures', 'Espace étudiants', 'Personnels', 'Relations Internationales', 'Stages et Alternance', 'Relations Entreprises', and 'Anglais'. A search icon is also present. Below the header is a large banner for the 'FACULTÉ DES SCIENCES' with the phone number '03 31 41 59 26 5'. The main content area features a prominent announcement for 'Inscriptions Administratives 2024 - 2025'. This announcement includes the start dates for Licence (8 July 2024) and Master (2 July 2024) admissions, with a note to check exact dates by clicking on the banner. Below this, it announces the 'SEMAINE DE PRÉ-RENTRÉE DES LICENCES 1ÈRE ANNÉE DU 2 AU 6 SEPTEMBRE 2024'. At the bottom, a warning states that students will receive an email with their institutional address and a certificate of enrollment, and they should check their mailbox starting from August 26th.

sciences.edu.umontpellier.fr

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER FACULTÉ DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Qui sommes-nous ? Offre de formation Inscriptions Candidatures Espace étudiants Personnels Relations Internationales Stages et Alternance Relations Entreprises Anglais

FACULTÉ DES SCIENCES
03 31 41 59 26 5

Inscriptions Administratives 2024 - 2025

Démarrage Inscriptions Licence : 8 juillet 2024 *
Démarrage Inscriptions Master : 2 juillet 2024 *

* Attention consultez les dates exactes en cliquant sur notre bandeau

**SEMAINE DE PRÉ-RENTRÉE DES LICENCES 1ÈRE ANNÉE
DU 2 AU 6 SEPTEMBRE 2024**

Attention : Vous allez recevoir sur votre adresse mail institutionnelle présente sur votre certificat de scolarité, un mail de rendez-vous pour votre pré-rentree. Pensez à vérifier votre boîte mail à partir du 26 août.

Deux pages importantes pour retrouver la majorité des informations :

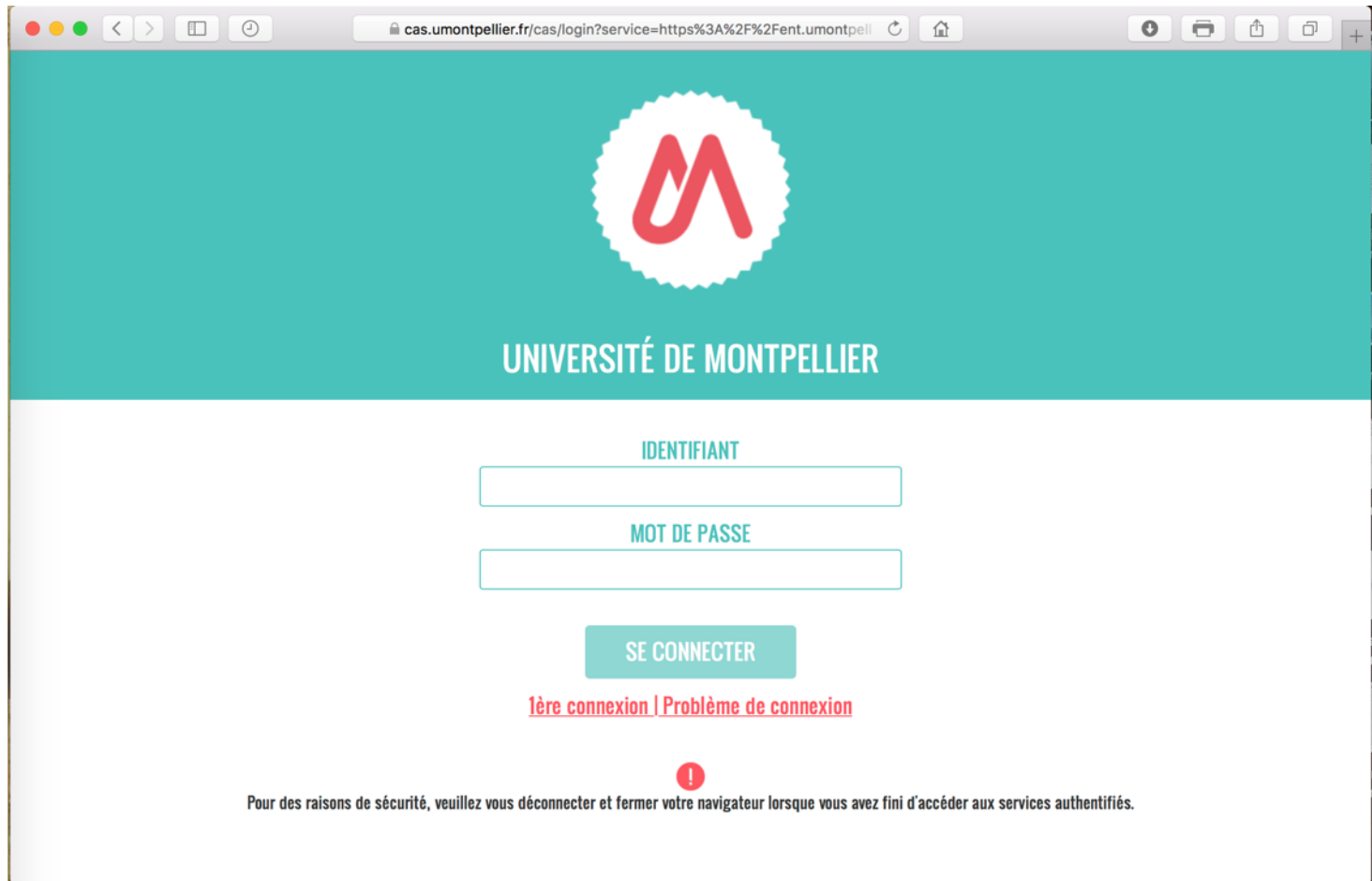
- **La page LAS du site de la Faculté de Médecine** : calendrier des épreuves, places attribuées aux différents groupes de parcours (affichées avant la fin du mois de septembre).



- **La page LAS du site de la Faculté des Sciences** : elle reprend l'essentiel des informations du site de la Faculté de Médecine et ajoute des informations spécifiques aux LAS de la FDS.



ent.umontpellier.fr



The screenshot shows a web browser window with the URL `cas.umontpellier.fr/cas/login?service=https%3A%2F%2Fent.umontpellier.fr`. The page has a teal header with the University of Montpellier logo (a red stylized 'M' in a white circle) and the text "UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER". Below the header, there are two input fields: "IDENTIFIANT" and "MOT DE PASSE". A teal button labeled "SE CONNECTER" is positioned below the password field. Underneath the button, there are two links: "1ère connexion" and "Problème de connexion". At the bottom of the page, there is a red warning icon and a message: "Pour des raisons de sécurité, veuillez vous déconnecter et fermer votre navigateur lorsque vous avez fini d'accéder aux services authentifiés."

cas.umontpellier.fr/cas/login?service=https%3A%2F%2Fent.umontpellier.fr

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

IDENTIFIANT

MOT DE PASSE

SE CONNECTER

[1ère connexion](#) | [Problème de connexion](#)

! Pour des raisons de sécurité, veuillez vous déconnecter et fermer votre navigateur lorsque vous avez fini d'accéder aux services authentifiés.

L'Espace Numérique de Travail (ENT)

Moodle
Ressources
pédagogiques

Mail

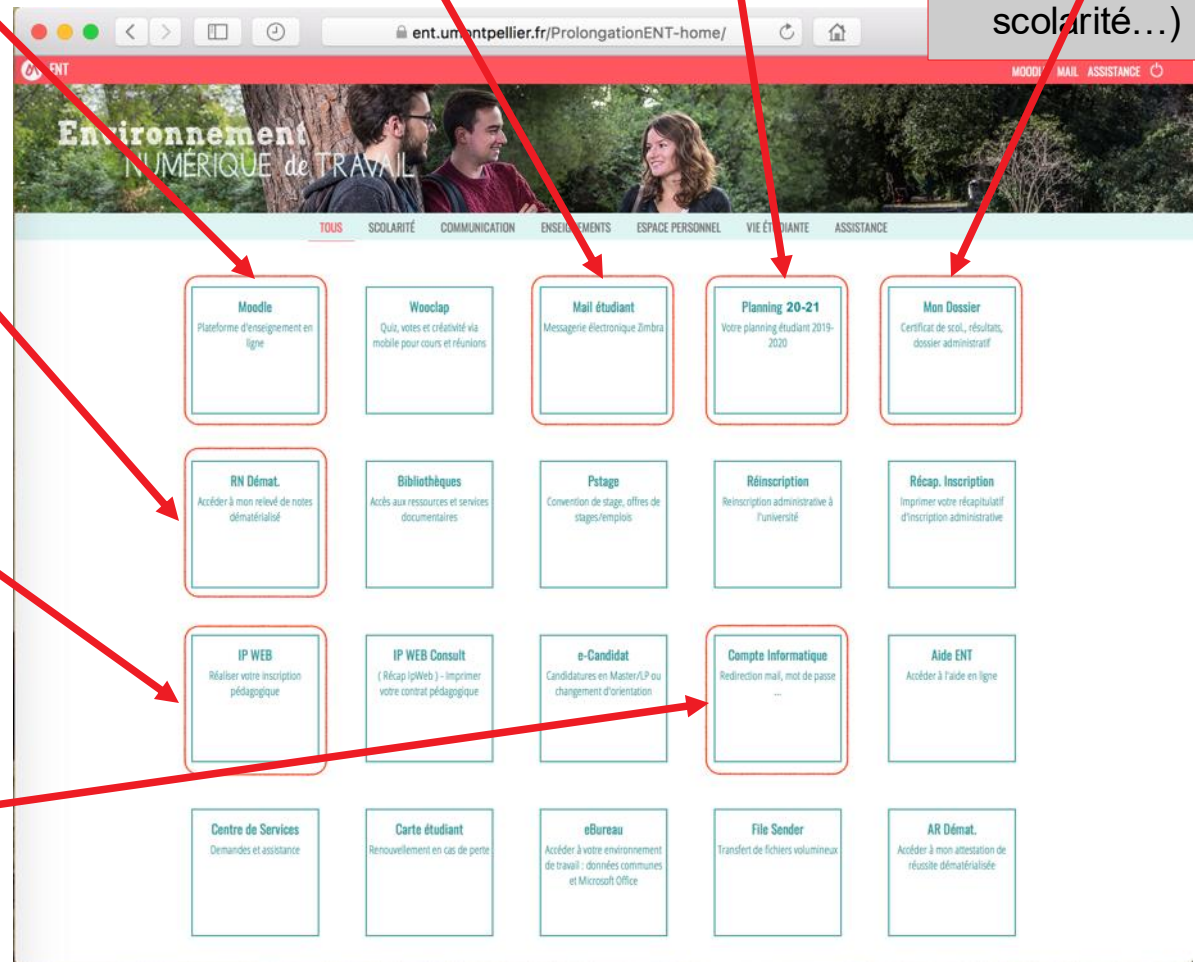
Planning 24-25
Emploi du temps

Mon dossier
Infos admin.
(certificats de
scolarité...)

RN Démat.
Relevés de
notes en ligne

IP Web
Inscriptions
pédagogiques

Compte info.
Gestion du
compte perso.



Moodle : la plateforme pédagogique de l'UM

Moodle UM

Accueil

Tableau de bord

Mes cours

Tous les cours ▾

Aide ▾

Vidéo

ENT

Q

🔔

💬⁶

HM ▾

Moodle UM - Plateforme pédagogique de l'Université de Montpellier

Accueil

Banque de questions

Actualités



Inscrivez-vous au [parcours d'auto-formation à l'évaluation](#) par les pairs proposé dans le cadre du projet [Pair'sEval](#) qui vise à développer l'usage de l'évaluation par les pairs.

Cours

-  [Tous mes cours](#)
-  [Créer un cours](#)
-  [Catalogue de cours](#)
-  [Recherche de cours](#)

Guides & assistance

Demande d'assistance, parcours d'autoformation, tutoriels

Consulter





RAPPEL



Il n'y a *aucun enseignement en présentiel* dans l'UE commune de la *mineure santé*.

Tous les contenus, notamment les vidéos des CM et TD, sont disponibles *uniquement* sur Moodle, accessibles uniquement si vous avez procédé à une inscription *complète* (IA + IP).

Consulter son emploi du temps

RECHERCHE FR

LISTE DES RESSOURCES

Nom

- 📁 Groupes Etudiants
- ▶ 📁 Epum
- ▶ 📁 Fde
- ▶ 📁 Fds
- ▶ ***consultation des planifications h
- ▶ 1- [A NE PAS UTILISER !!!!!] Nouve
- ▶ Semestre 1 2022-2023 [NE PAS T
- ▶ DU
- ▶ Groupe ENSCM
- ▶ L1 [OK]
- ▶ * Double L1 Info Maths [OK]
- ▶ * L1 APP-Bio [OK]
- ▶ * L1 CUPGE [OK]
- ▶ * L1 Portail Informatique [O
- ▶ * L1 SVSE [OK]
- ▶ L1 SVSE - Série 1 [OK]
- ▶ SVSE S1GA / L1 SV
- ▶ SVSE S1GB / L1 SV
- ▶ SVSE S1GC / L1 SV
- ▶ SVSE S1GD / L1 SV
- ▶ SVSE S1GE / L1 SV
- ▶ SVSE S1GF / L1 SV
- ▶ L1 SVSE - Série 2 [OK]
- ▶ Série 3 [OK]

	S37-12 sept. 22						
	Lundi 12/09/2022	Mardi 13/09/2022	Mercredi 14/09/2022	Jeudi 15/09/2022	Vendredi 16/09/2022	Samedi 17/09/2022	Dimanche 18/09/2022
07h30							
08h00			• HAT103T Série 1 CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2 L1 SVSE - Série 1 [OK] <i>Sciences pour l'environnement</i>	• HAV105C Série 1 CM Amphi 5.04 Montpellier / Triolet / 05 / 2 WINUM JEAN YVES L1 SVSE - Série 1 [OK]	• HAV102P Série 1 + PEIP B CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2 CIPELLETTI LUCA L1 SVSE - Série 1 [OK]		
08h30							
09h00							
09h30							
10h00				• HAV107B Série 1 CM Amphi 5.06 Montpellier / Triolet / 05 / 2 L1 SVSE - Série 1 [OK] <i>Des cellules aux organismes</i>			
10h30							
11h00							
11h30							
12h00					• HAT103T Série 1 CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2 L1 SVSE - Série 1 [OK] <i>Sciences pour l'environnement</i>		
12h30							
13h00							
13h30							
14h00							
14h30							
15h00		• HAV105V CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2 JAY ALLEMAND CHRISTIAN SVSE S1GA / L1 SVSE - Série 1 - Gr. A	• HAV108B Série 1+PEIP B CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2 GIRARD VINCENT L1 SVSE - Série 1 [OK]		• HAV105V CM Amphi 5.02 Montpellier / Triolet / 05 / 2 TOUSCH DIDIER SVSE S1GA / L1 SVSE - Série 1 - Gr. A		
15h30							
16h00							
16h30							
17h00	• HAV101V SVSE Série 1 + PEIP B CM Amphi 5.01 Montpellier / Triolet / 05 / 2 LIGNOT JEHAN-HERVE PEIP R1 RIO-TOUIS	• HAV109X Série 1 CM Amphi 5.03 Montpellier / Triolet / 05 / 2 RAMIREZ ALFONSIN JORGE L1 SVSE - Série 1 [OK]					
17h30							
18h00							
18h30							
19h00							
19h30							
20h00							

< S34-22 août 22 S35-29 août 22 S36-05 sept. 22 **S37-12 sept. 22** S38-19 sept. 22 S39-26 sept. 22 S40-03 oct. 22 S41-10 oct. 22 S42-17 oct. 22 S43-24 oct. 22 S44-31 oct. 22 S45-07 nov. 22 S46-14 no

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche



facebook

Adresse e-mail ou télép

Mot de passe

Se connecter

Informations de compte oubliées ?

ASSOCIATION DU TUTORAT SANTÉ DE MONTPELLIER



L'ATSM est une association d'étudiants de la 2ème à la 4ème année de Médecine, Maïeutique et Odontologie, **recrutés et formés par les enseignants-chercheurs de l'Université de Montpellier.**

Travaillant en continu et en lien étroit avec les équipes pédagogiques, les services proposés par le tutorat se veulent **qualitatifs et exhaustifs, mais surtout gratuits** pour les étudiants de PASS et de LAS.



Tout au long de l'année et en collaboration avec les professeurs, l'association propose **des séances d'entraînement** sur des QCMs et des **séances explicatives et méthodologiques**, des **colles communes**, un **examen blanc** à l'issue de chaque semestre, un **accompagnement psychologique**, des événements axés sur le bien-être étudiant et la santé mentale, des conseils quant à



Tutorat Santé Montpellier

9,3 K J'aime • 10 K followers

Publications

À propos

Photos

Vidéos

...

Intro

Association étudiante à but non lucratif visant à préparer les étudiants en PASS et LAS aux examens.

 Page · Centre d'intérêt



Tutorat Santé Montpellier

24 août, 09:30 · 

...

[SOIRÉE POST-SPR]

Bonsoir 

C'est l'heure de vous présenter la mythique soirée Post-SPR ! Il est de coutume pour les PASS et LAS de se détendre après une journée entière de colle commune, qui plus est la première colle de l'année. Nous vous attendons donc nombreux à cette soirée qui VOUS est





Des questions ?

